COMMISSION DES COUPES DU VAR

La Commission se réunit tous les Jeudis à 14h30
Tél. direct : 04.94.08.60.47

Réunion du Jeudi 28 Février 2019
P.V. n° 15

Président : M. Lucien GERARD
Secrétaire : M. Jean-Michel DREYFUS
Représentant du CD : M. Jean Paul RUIZ
Présents : MM. Christian RINAUDO - William PONT

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).
Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.
Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.
L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.
Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.
2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.
3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)
4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.
5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- Traitement du courrier
- Prochain tirage ¼ de Finale U15 / U17 / U19

CORRESPONDANCE

COUPE DU VAR SENIORS

FREJUS ST RAPHAEL / SIX FOURS LE BRUSC (1/16ème de Finale) : courrier de SIX FOURS LE BRUSC déclarant forfait pour la rencontre du 24.02.19. Dossier transmis à la C.S.R.

DOSSIER TRANSMIS A LA C. DES STATUTS ET REGLEMENTS

Coupe du Var Seniors :
FREJUS ST RAPHAEL / SIX FOURS LE BRUSC du 24.02.2019

TIRAGE 1/4 de Finale
COUPE DU VAR U15 / U17 / U19

Le tirage au sort des **1/4 de Finale de la Coupe du Var U15, U17 et U19 aura lieu le Jeudi 7 Mars 2019 à 14h30** au siège du District, salle du Comité de Direction.

Les rencontres seront à jouer impérativement le 6 ou 7 Avril 2019 (ou en semaine avec l'accord des deux clubs).

Les clubs le souhaitant sont invités à y assister.

Prochaine réunion
Jeudi 7 Mars 2019

Le Président : Lucien GERARD
Le Secrétaire : Jean-Michel DREYFUS
Le Délégué du C.D. : Jean Paul RUIZ